Tarif Particuliers Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 19 octobre 2026.
Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2027

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)[1] **Cyberplus**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :	
– notification hors application mobile	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
– e-mail	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Via Cyberplus	
Tenue de compte	2,25 € par mois Soit pour information 27,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
– à débit immédiat : **Carte CB-Visa Classic**	50,00 € par an
– à débit différé : **Carte CB-Visa Classic**	50,00 € par an
– à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : **Carte CB-Visa Classic**	50,00 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec CB-Visa Classic, Visa Premier	1,10 € par retrait (à partir du 2e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuriplus**[2]	29,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) :	
– en agence	7,00 € par virement
– par Internet	**Gratuit**
Prélèvement :	
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
Commission d'intervention	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5
- 5 Ouverture, transformation, clôture
- 5 Relevés de compte
- 5 Tenue de compte
- 6 Services en agence
- 7 Services Bancaires de Base
- 7 Les Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE 8
- 8 Par Internet
- 8 Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 9
- 9 Cartes
- 11 Virements
- 12 Prélèvements SEPA / TIPSEPA
- 13 Chèques
- 13 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 14
- 14 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 14 Offre d'accompagnement des Personnes Protégées (OPALYS)
- 15 Pack Famille
- 16 Forfait Cristal
- 17 Forfait Cristal Duo
- 18 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 19
- 19 Commission d'intervention
- 19 Opérations particulières
- 19 Incidents de paiement
- 21 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 22
- 22 Opérations de découvert en compte
- 22 Crédits à la consommation
- 23 Crédits immobiliers
- 23 Garanties et Prestations diverses
- 24 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 25
- 25 Épargne bancaire
- 26 Placements financiers
- 28 Gestion sous mandat
- 28 Parts sociales
- 28 Autres services

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 29
- 29 Vous assurer ainsi que vos proches
- 29 Assurer votre animal
- 29 Assurer et protéger vos biens
- 30 Vous protéger au quotidien
- 30 Assurer vos moyens de paiement
- 30 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 31
- 31 Frais bancaires de succession
- 31 Autres services

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 32
- 32 Change manuel
- 32 Opérations par carte bancaire à l'étranger
- 32 Virements vers l'étranger / en provenance de l'étranger
- 33 Opérations par chèque
- 33 Autres prestations
- 33 Garanties internationales émises ou reçues / stand by
- 34 Frais de port / courrier express
- 34 Services aux frontaliers et aux expatriés
- 34 Autres services

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 35
- 35 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 36 Nos partenaires / Mentions légales
- 37 Références européennes

RÉSOUDRE UN LITIGE 38
- 38 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 38 Votre recours en médiation

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	**Gratuit**
• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt dédié au Service Ma Tirelire Service Ma Tirelire adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace de banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté, pour un projet personnel à court terme.	**Gratuit**
• Dénonciation ou désolidarisation de compte joint	47,00 €
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	**Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Journalière (n'est plus commercialisé)	39,00 €	**Gratuit**
Hebdomadaire (n'est plus commercialisé)	14,00 €	**Gratuit**
Décadaire (n'est plus commercialisé)	9,00 €	**Gratuit**
Quinzaine (n'est plus commercialisé)	5,50 €	**Gratuit**

• E-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé)	6,50 €
• Relevé en braille	**Gratuit**
• Relevé annuel de frais	**Gratuit**

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (par mois, par compte)* Prélèvement trimestriel, soit 6,75 €.	2,25 €
– Clients âgés de moins de 26 ans	**Gratuit**
– Clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL ou AFFINÉA	**Gratuit**
– Clients titulaires des Services Bancaires de Base	**Gratuit**
– Clients titulaires de l'offre groupée de services OCF	**Gratuit**
– Clients titulaires de l'offre groupée de services OPALYS	**Gratuit**

* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif (dans la limite du solde créditeur du compte) (par an) (1)	30,00 €

DÉFINITION - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier
Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	**Gratuit**
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	**Gratuit**
• Retrait avec carte à usage unique	**Gratuit**
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	25,00 €
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (clients e-banquepopulaire)	**Gratuit**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Simple (document de moins d'un an)	26,00 €
• Complexe (document de plus d'un an)	37,00 €
• Photocopie de chèque émis	16,50 €
• Frais de photocopie (par photocopie) ou page numérisée	1,10 €

AUTRES SERVICES

• Enregistrement d'un changement d'adresse	**Gratuit**
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)	27,00 €
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	**Gratuit**
• Frais de recherche sur opération de virement ou prélèvement (par opération)	18,00 €
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	**Gratuit**
• Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)	
– Frais annuels de location de coffre-fort :	
• petite taille	102,00 €
• moyenne taille	149,00 €
• grande taille	190,00 €
– Ouverture forcée (la 1ère intervention est gratuite)	Sur devis

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

SERVICES BANCAIRES DE BASE(1)

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code) — **Gratuit**

– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
– Un changement d'adresse par an,
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
– La domiciliation de virements bancaires,
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
– La réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident :

– Commission d'intervention (2)	
• par opération	4,00 €
• plafond mensuel	20,00 €

LES PRESTATIONS DE BASE (1)

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	**Gratuit**
– Un changement d'adresse par an,	**Gratuit**
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	**Gratuit**
– La domiciliation de virements bancaires,	**Gratuit**
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	**Gratuit**
– La tenue du compte,	Tarif standard(3)
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarif standard(3)
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarif standard(3)
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc…),	Tarif standard(3)
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarif standard(3)
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarif standard(3)

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Définition page 19 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS » - « COMMISSION D'INTERVENTION ».
(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)[1][2]	
Cyberplus Initial – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.	**Gratuit**
Cyberplus Idéal – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et de réaliser des virements internes.	**Gratuit**
Cyberplus Optimal – Abonnement permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.	**Gratuit**
• Mise à disposition d'un **Pass Cyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne Associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte.	**Gratuit**
• Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte et l'usage de la carte par :	
– Notification hors application mobile [1]	**Gratuit**
– E-mail via Cyberplus [1]	**Gratuit**
• Agrégation de comptes Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.	**Gratuit**
• Sécur'Pass Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	**Gratuit**
• e-Documents Service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	**Gratuit**
• Coffre-fort numérique (5 Go) (par mois) Espace de stockage sécurisé de vos documents numériques personnels et/ou professionnels via Cyberplus.	1,70 €

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)	
Tonalité Plus[2] Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.	**Gratuit** Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le **0 367 777 777**[3]

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings…).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit immédiat			140,00 €	50,00 €
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit différé	340,00 €	220,00 €	140,00 €	50,00 €
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				50,00 €
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat [1]				50,00 €

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable) (1)

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	–	140,00 €	50,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	220,00 €	140,00 €	50,00 €

PAIEMENT PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE (2)	**Gratuit**

PAIEMENT PAR CARTE SUR INTERNET

• Click to Pay Service permettant de simplifier les paiements par carte auprès des e-commerçants participants (3)	**Gratuit**

SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

• Ajout de votre carte dans une solution de paiement mobile afin de payer en mode sans contact (4)	**Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

• SM@RT'retrait (5) Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS	**Gratuit**
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Banque Populaire en euros	**Gratuit**

• Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Le 1er	–	**Gratuit**	**Gratuit**
À partir du 2e	–	1,10 € / retrait	1,10 € / retrait
Retraits illimités	**Gratuit**	–	–

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile (6))	9,90 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE (7)

• Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	11,40 €
• Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) via l'application mobile (8)(9) (durée 30 jours 3 fois par an)	**Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.
Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) Voir détail zone EEE p. 37.
(3) Voir conditions générales du service Click to Pay sur le site www.banquepopulaire.fr ou auprès de votre agence.
(4) Les solutions de paiement mobile disponibles à la Banque Populaire sont Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPay!, Garmin Pay. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Banque Populaire dans les solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay sur le site www.banquepopulaire.fr ou auprès de votre agence.
(5) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.
(6) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. Voir les conditions générales du service e-Cartes sur le site www.banquepopulaire.fr ou en agence.
(7) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(8) Sous réserve d'éligibilité.
(9) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

• Relèvement temporaire du plafond de la carte via l'agence (1) Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier) – Carte Visa Infinite	1,30 € **Gratuit**
• Relèvement permanent du plafond de la carte via l'agence (1) Tarif affiché d'un relèvement de 1 000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier) – Carte Visa Infinite	1,90 € **Gratuit**
• Refabrication de la carte avant échéance – En mode normal – En mode urgent	 **Gratuit** 29,00 €
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	**Gratuit**
• Verrouillage temporaire de la carte (2)	**Gratuit**
• Activation / Désactivation des paiements à distance (2)	**Gratuit**
• Activation / Désactivation des paiements et retraits à l'étranger (2)	**Gratuit**
• Consultation du code confidentiel de la carte (3) (uniquement via application mobile)	**Gratuit**

VIREMENTS (4)

• Réception d'un virement SEPA (5) occasionnel ou permanent	**Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

• Frais par virement vers un compte Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

	AU GUICHET DE L'AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

• Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	7,00 €	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	7,00 €	**Gratuit**
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	8,00 €	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.
(3) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.
(4) Virements en euros réalisés dans l'EEE (voir détail EEE p 37). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales», p 32.
(5) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p 37).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse e-mail ou un QR Code Wero)	**Gratuit**
– Envoi d'argent	**Gratuit**
– Demande d'argent	**Gratuit**
– Paiement en ligne	**Gratuit**
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	**Gratuit**
• Traitement du retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	18,00 €
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	**Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	**Gratuit**
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/ RUM ou ICS)(1)	7,50 €	Indisponible

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	**Gratuit**

(1) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHÈQUES

• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré(1) (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	**Gratuit**
• Paiement d'un chèque	**Gratuit**
• Renouvellement automatique de chéquier	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Envoi par lettre recommandée (frais postaux inclus)	11,00 €
– Envoi par courrier simple	**Gratuit**
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	16,00 €
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)	6,50 €

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,50 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	33,50 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte Visa Infinite à débit immédiat (par an)	340,00 €
• Carte Visa Platinum à débit immédiat (par an)	220,00 €

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 € / mois soit 12,00 € / an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-VISA Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- L'abonnement à des produits offrant des alertes sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[1]	16,50 € / mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4 € par opération, 16,50 € / mois[2]
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision	
– Si montant de l'opération inférieur à 20 €,	montant de l'opération, plafonné à 6 €
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €.	6,00 € par rejet[3]
Frais dans la limite de 16,50 € par mois[2]	

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES : OPALYS

- Deux comptes de dépôt incluant les frais de tenue de compte
- Une carte CB-Visa Classic à autorisation systématique
- Quatre retraits déplacés par mois
- Deux rééditions de code confidentiel de la carte bancaire par an
- Deux chèques de banque par an
- La refabrication de la carte

• Prix mensuel de la cotisation :	
– Clients âgés de 12 à 25 ans inclus	1,00 €
– Clients à partir de 26 ans	4,00 €
– Clients convention Association tutélaire	50% de réduction
• En option, l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus :	
– Cotisation 1 assuré (par mois)	1,00 €

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un conseiller dédié en agence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[2]		•	•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro[3]			•

AVANTAGES TARIFAIRES
– Les clients détenteurs du Pack Famille, ou d'un Forfait Cristal, bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[1][4].
– Les clients détenteurs du Pack Famille Confort, ou d'un Forfait Cristal Confort bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 500 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
– Les clients détenteurs du Pack Famille Premium, ou d'un Forfait Cristal Premium bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 1000 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
– Les clients âgés de 18 à 28 ans, détenteurs du niveau Essentiel ou Confort du Pack Famille ou d'un Forfait Cristal Essentiel ou Confort, bénéficient d'une exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro[3].

+

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire[4]	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	13,60 €	16,50 €	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,60 €	16,50 €	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		25,35 €	30,90 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			39,65 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			55,30 €

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte **GRATUITE** par compte et par titulaire[4]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[5] ou systématique[6] (à débit immédiat) ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[5] ou systématique[6] (à débit immédiat) ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[7]

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers[8] et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise[9] (hors SCI et Association)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Hors frais de change. (4) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (5) Carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique disponible à partir de 12 ans. (6) Obligatoire pour les clients mineurs âgés de 11 à 12 ans, elle est recommandée avant la majorité. (7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence. (8) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents. (9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL
CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

RETROUVEZ EN HAUT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE, LE DÉTAIL DES SERVICES INCLUS DANS LE FORFAIT, SELON LA FORMULE CRISTAL RETENUE, POUR CHAQUE CARTE BANCAIRE CORRESPONDANTE, ET SELON L'ÂGE DU CLIENT.

+

POUR LES 11 À 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)[1]

Cartes disponibles selon le type de forfait Cristal et en fonction de l'âge	ESSENTIEL		CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique[2] (à débit immédiat)	11-17 ans : 1,00 €		11-17 ans : 50% de réduction[3]	
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[4] (à débit immédiat)	12-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	12-28 ans : 50% de réduction[3]	
CB-Visa Classic (à débit immédiat)	18-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 50% de réduction[3]	
Visa Premier			18-28 ans : 50% de réduction[3]	18-28 ans : 50% de réduction[3]
Visa Platinum				18-28 ans : 50% de réduction[3]
Visa Infinite				18-28 ans : 50% de réduction[3]

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte[1]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	7,25 €	10,50 €	
	CB-Visa Classic	7,25 €	10,50 €	
	Visa Premier		16,50 €	22,00 €
	Visa Platinum			28,65 €
	Visa Infinite			39,65 €

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[5]

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers[6] et les clients Patrimoniaux	10% de réduction[3]
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise[7]	50% de réduction[3]

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER[8]

De 18 à 25 ans	2,00 €[9]
De 26 à 28 ans	4,00 €[9]
À 29 ans	8,25 €[9]
À partir de 30 ans	16,50 €

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(2) Carte CB-Visa Classic à autorisation systématique recommandée pour les clients avant leur majorité, elle est obligatoire pour les clients mineurs âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).
(3) Réduction sur le tarif appliqué aux clients de plus de 28 ans pour la souscription du forfait Cristal correspondant.
(4) Carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique disponible à partir de 12 ans.
(5) Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.
(6) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.
(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.
(8) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans.
(9) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un conseiller dédié en agence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[2]		•	•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro[3]			•

AVANTAGES TARIFAIRES
– Les clients détenteurs du Pack Famille, ou d'un Forfait Cristal, bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[1][4].
– Les clients détenteurs du Pack Famille Confort, ou d'un Forfait Cristal Confort bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 500 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
– Les clients détenteurs du Pack Famille Premium, ou d'un Forfait Cristal Premium bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 1000 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
– Les clients âgés de 18 à 28 ans, détenteurs du niveau Essentiel ou Confort du Pack Famille ou d'un Forfait Cristal Essentiel ou Confort, bénéficient d'une exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro[3].

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.)[4]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	9,40 €	14,30 €	
	CB-Visa Classic	9,40 €	14,30 €	
	Visa Premier		20,85 €	27,55 €
	Visa Platinum			36,00 €
	Visa Infinite			49,75 €

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[5]

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers[6] et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise[7]	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Hors frais de change.
(4) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(5) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.
(6) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.
(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES – AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Une carte au choix (cotisation annuelle)

	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT DIFFÉRÉ
– Carte CB-Visa Classic	50,00 €	50,00 €
– Carte CB-Visa Classic FACELIA	50,00 €	50,00 €
– Carte Visa Premier	140,00 €	140,00 €
– Carte Visa Premier FACELIA	140,00 €	140,00 €
– Carte Visa Platinum	–	220,00 €
– Carte Visa Platinum FACELIA	–	220,00 €
– Carte Visa Infinite	–	340,00 €

Avec l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)[1][2]	
– Cotisation 1 assuré	29,00 €
– Cotisation 2ème assuré	20,30 €

+

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix	
– Fructi-Budget	35,40 € / an
– Fructi-Facilités	23,00 € / an
– Sécuri High-Tech - Formule solo - Formule famille	 36,00 € / an 48,00 € / an
– Crescendo	15,00 € / an
– Offre Mobilité Internationale Carte	12,50 € / mois

=

Réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits	
– 3 produits ou services	2% de remise
– 4 produits ou services	5% de remise
– 5 (ou plus) produits ou services	10% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
– Clients âgés de 16 à 25 ans	50% de remise supplémentaire
– Clients âgés de 26 à 28 ans	25% de remise supplémentaire
– Clients ACEF ou CASDEN	5% de remise supplémentaire
– Clients Frontaliers	15% de remise supplémentaire
– Clients Patrimoniaux	15% de remise supplémentaire

Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention	
– Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel	5% de remise supplémentaire

Autres avantages	
– Frais de tenue de compte	**Gratuit**
– Coffre-fort numérique - Eligible aux remises AFFINÉA	1,70 € / mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération avec un plafond de 80 € par mois	8,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100 €)
• Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire	116,00 €
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé[1]	**Gratuit**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
– le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
– son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
– le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.
Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2ème courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables.
Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une lettre par jour)[2]	10,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1]	
– Chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 € / rejet
– Chèque supérieur à 50 €	42,00 € / rejet

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque pour défaut de provision et la commission d'intervention qui y est liée ne sont pas facturés en cas de représentation du même chèque dans les trente jours suivant le premier rejet.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	36,00 €
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	37,00 €
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	17,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) [1]	
– Prélèvement inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– Prélèvement supérieur ou égal à 20 € [2]	12,00 €

À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision [1]	
– Virement ou TIPSEPA inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– Virement ou TIPSEPA supérieur ou égal à 20 € [2]	12,00 € / rejet
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision [1]	
– Virement permanent inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– Virement permanent supérieur ou égal à 20 € [2]	12,00 € / rejet

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	**Gratuit**
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	49,00 €

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 19).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement [1] du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00 € / mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement [1] du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 16,50 € / mois

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire
et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OPÉRATIONS DE DÉCOUVERT EN COMPTE[1]

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[2]

• Autorisation de découvert à durée indéterminée	
– Frais de mise en place	Nous consulter
– Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPALC + 10,60% dans la limite du taux d'usure

Le TAEG[3] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Autorisation de découvert à durée déterminée	
– Frais de mise en place	Nous consulter
– Intérêts débiteurs au taux de	Taux de base BPALC + 10,60% dans la limite du taux d'usure

Le TAEG[3] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉPASSEMENT[1][2][4]

• Intérêts débiteurs au taux de	Taux d'usure en vigueur

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu.
Le TAEG[3] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos extraits de compte.

DÉFINITION : TAEG

• Taux de base BPALC (en vigueur au 01/01/2027) Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.	8,40%

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[5]

• Crédit renouvelable – Facélia[6]	Le crédit renouvelable Facélia est un produit de BPCE Financement[7] qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence et sur le site Internet de la Banque de France. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(4) Tel que défini par l'article L311-1 13° du Code de la consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence et sur le site Internet de la Banque de France.
(5) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(6) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

• Prêt personnel	
– Taux débiteur	Nous consulter
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,15%
• minimum	80,00 €
• maximum	700,00 €
• Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour	Nous consulter
– Frais de dossier	**Gratuit**
• Caution locative Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs	1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 32,50 €
• Location avec Option d'Achat [1]	Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS[2]

• Taux débiteur	Nous consulter
• Prêt immobilier	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté)	0,50%
• minimum	700,00 €
• Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	Nous consulter
• Prêt à taux zéro	
– Frais de dossier	**Gratuit**
• Prêt Viager Hypothécaire[3] Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires	Nous consulter

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

• Frais d'inscription liés à un nantissement	265,00 €
• Frais d'inscription liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne	165,00 €
• Frais d'inscription liés aux autres garanties complexes	100,00 €
• Frais de mainlevée liés à un nantissement (incluant les frais liés aux formalités administratives)	265,00 €
• Frais de mainlevée liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne	165,00 €
• Frais de mainlevée de gage sur véhicule ou des autres garanties complexes	100,00 €
• Frais de gestion pour régularisation de garanties	155,00 €

DÉLIVRANCE D'UNE CAUTION OU D'UNE GARANTIE BANCAIRE

• Commission d'engagement (par an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
minimum par trimestre	25,00 €
• Frais d'acte standard simple	58,00 €
• Frais d'acte standard complexe	165,00 €
• Frais d'acte personnalisé	Sur devis
• Duplicata d'acte	31,00 €
• Frais de mise en jeu d'une caution ou d'une garantie bancaire	160,00 €
• Frais de modification	102,00 €
• Frais de traitement d'une demande de mainlevée sur caution / garantie émise	26,00 €

(1) La location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.
(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(3) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Changement d'assurance emprunteur		**Gratuit**
• Information annuelle des cautions		**Gratuit**
• Réédition de tableau d'amortissement		
– Demande par Internet (par prêt)		6,00 €
– Demande au guichet de votre agence (par prêt)		40,00 €
• Décompte non lié à un remboursement anticipé		**Gratuit**
• Décompte suivi d'un remboursement anticipé		**Gratuit**
• Changement de compte de prélèvement des échéances		
– Demande par Internet		28,00 €
– Demande au guichet de votre agence		45,00 €
• Changement de date des échéances		
– Demande au guichet de votre agence		45,00 €
• Changement de périodicité de prélèvement des échéances		
– Demande au guichet de votre agence ou par Internet		
	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Réduction ou allongement de la durée	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Report d'échéance	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Désolidarisation	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Reprise d'impayés	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Autre demande	1% du capital restant dû, minimum	465,00 €
• Renégociation de taux	1% du capital restant dû, minimum	600,00 €
• Demande de modification comportant plusieurs motifs	1% du capital restant dû, minimum	600,00 €

ASSURANCE

Assurance Emprunteur[1] *Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[2].*	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (**CTO**) (hors PEA ou PEA PME)	**Gratuit**
• Ouverture Plan Épargne en Actions (**PEA**) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (**PEA PME**)	**Gratuit**
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif[1] (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	(par an) 30,00 €
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde [2]

TRANSFERT

• Transfert Compte Épargne Logement (CEL) vers une autre banque		127,00 €
• Transfert Plan Épargne Logement (PEL) vers une autre banque		127,00 €
• Transfert Plan Épargne Populaire (PEP) vers une autre banque		127,00 €
• Transfert PEA/PEA PME vers une autre banque	maximum	150,00 €
– Forfait par ligne pour un titre coté		15,00 €
– Forfait par ligne pour un titre non coté		25,00 €
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque		
– Forfait par ligne pour un titre coté		15,00 €
– Forfait par ligne pour un titre non coté		25,00 €
– Forfait par ligne pour les lignes hors zone Euronext		50,00 €
– Forfait minimum		150,00 €
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire[3]		**Gratuit**

ÉPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

– PEL*	Nous consulter
– CEL*	

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

ÉPARGNE BANCAIRE — Nous consulter

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT) — Nous consulter

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE BANQUE POPULAIRE — Nous consulter

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	15,00 €

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Jeune Sociétaire, Livret ACEF, Livret Codevair, Livret Fidélis, Livret 1er Pas Génération 2) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Sous réserve d'éligibilité.

OPÉRATIONS SUR OR

• Transactions jusqu'à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,80%
– Minimum par ordre	62,00 €
• Transactions supérieures à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,30%
• Frais de transaction de notre intermédiaire 0,70% du montant, mini	15,00 €
• Frais pour sachet plombé (par sachet)	9,00 €
• Réédition du bulletin d'essai d'un lingot	80,00 €
• Frais de rapatriement	72,00 €
• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)	2,00 €
Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.
L'établissement bancaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

- Gratuité des droits de garde dans les cas suivants :
 - Pour les comptes des clients jusqu'à 28 ans révolus,
 - Pour les comptes des clients détenteurs de la convention Cristal Premium,
 - Pour les comptes CTO-PEA/PEA-PME-ETI avec un plan d'Abonnement d'un minimum de 30 €/mois (Hisséo),
 - Pour les lignes de valeurs Groupe (sélection d'OPC, ETF Banque Populaire (OSSIAM), Parts sociales, …).

• Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	20,50 €
• Autres valeurs :	
– Commission proportionnelle	0,24%
– Forfait par ligne (zone Euronext)	**Gratuit**
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,50 €
– Minimum global	36,00 €

DÉFINITION

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…).

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre annulé ou non exécuté	**Gratuit**
• Ordres de bourse Euronext, tarif unique tous modes de transaction (Internet, Téléphone, Agence)	
– Ordres jusqu'à 500 €	1,99 €*
– Ordres de 501 € à 1 500 €	2,90 €
– Ordres de 1 501 € à 3 000 €	5,90 €
– Ordres au-delà de 3 000 €	0,35% du montant de l'ordre
• Ordres de bourse hors Euronext (Bourses étrangères)	
– Europe & USA(1), hors frais de broker	0,50%, mini 20 €
– Autres places financières	Nous consulter
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) Commission de règlement différé (Achat / Vente)	
– Frais proportionnels au montant brut négocié	0,03% par jour
– Frais de prorogation 0,30% du montant brut, mini	23,50 €
• Opérations sur titres	1,30% minimum 2,70 € maximum 16,00 €
– Mise au nominatif pur	20,50 €

Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)(2)

• Souscriptions d'OPC	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
– OPC Groupe Banque Populaire	
– OPC hors Groupe Banque Populaire	

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.

• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
– Rachat avant échéance de fonds à formule	
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

- Gratuité des droits de garde dans les cas suivants :
 - Pour les comptes des clients jusqu'à 28 ans révolus,
 - Pour les comptes des clients détenteurs de la convention Cristal Premium,
 - Pour les comptes CTO-PEA/PEA-PME-ETI avec un plan d'Abonnement d'un minimum de 30 €/mois (Hisséo),
 - Pour les lignes de valeurs Groupe (sélection d'OPC, ETF Banque Populaire (OSSIAM), Parts sociales, …).

* dans la limite de 0,50% pour le PEA
(1) Places concernées au 01/01/2027 : USA (NYS & NMS), Allemagne (ETR), UK (SET), Italie (EMI), Espagne (MCE), Suisse (SWX).
(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS ET TITRES NON COTÉS
Frais variables valeurs hors Groupe Banque Populaire et assimilés	0,24% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat
Frais variables valeurs Groupe Banque Populaire et assimilés	0,24% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat avec un maximum de 20,50 €
Frais fixes par ligne de titres détenus (zone Euronext)	**Gratuit**
Frais fixes par ligne de titres détenus (hors zone Euronext)	5,00 €

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début d'année civile au titre de l'année civile précédente et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au dernier cours de bourse de l'année civile précédente.

Frais de transaction (achat ou vente)

• Ordres annulé ou non exécuté	**Gratuit**
• Ordres de bourse Euronext, tarif unique tous modes de transaction (Internet, Téléphone, Agence)	
– Ordres jusqu'à 500 €	1,99 €*
– Ordres de 501 € à 1 500 €	2,90 €
– Ordres de 1 501 € à 3 000 €	5,90 €
– Ordres au-delà de 3 000 €	0,35% du montant de l'ordre
• Ordres de bourse hors Euronext (Bourses étrangères)	
– Europe & USA(1), hors frais de broker	0,50%, mini 20 €
– Autres places financières	Nous consulter
• Souscriptions d'OPC(2)	
– OPC Groupe Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors Groupe Banque Populaire	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.

• Opérations sur titres non cotés	
– Dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier)	1,20% maximum 150,00 €
– Actes de gestion (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)	

GESTION SOUS MANDAT — Nous consulter

PARTS SOCIALES(3)

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA).	**Gratuit**

AUTRES SERVICES

• Hisséo Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	**Gratuit**
• Relevé de portefeuille titres	
– Édition trimestrielle, semestrielle, annuelle	**Gratuit**
– Édition après reconstitution manuelle	255,00 €
• Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	**Gratuit**

* dans la limite de 0,50% pour le PEA

(1) Places concernées au 01/01/2027 : USA (NYS & NMS), Allemagne (ETR), UK (SET), Italie (EMI), Espagne (MCE), Suisse (SWX)

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers,le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(3) Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé (1) Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé.	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie (1) Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles.	Nous consulter
• Assurance Obsèques Plus (2) Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches.	Nous consulter
• Autonomis (2) Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.	Nous consulter
• Assurance Famille (2) Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches.	Nous consulter
• Assurance Précaution (3) Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches (4).	Nous consulter

ASSURER VOTRE ANIMAL

• Assurance Santé Chiens & Chats (5) Contrat d'assurance destiné à couvrir les frais médicaux à la suite d'un accident ou d'une maladie de votre chien ou chat de compagnie.	à partir de 6,70 €/mois

ASSURER ET PROTÉGER VOS BIENS

• Assurance Auto (1) Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule.	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) Contrat assuré par Oney Insurance (PCC) Limited, Compagnie d'assurance constituée conformément à la législation maltaise, dotée d'un capital de 5600000€, dont le siège social est situé au 171 Old Bakery Street, Valette, VLT 1455, Malte, immatriculée au Registre du commerce sous le numéro C53202, et opérant en France dans le cadre du régime de libre prestation de services (FRPI06).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Assurance 2 roues [1] Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues.	Nous consulter
• Assurance Habitation [1] Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert.	Nous consulter
• Sécuri High-Tech [2] Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger.	Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique [3] Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.	Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) [2] Assurance [4] qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés ; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. Pour en savoir plus : https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/ – 1 assuré par an Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.	29,00 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

• Fructi-Budget 2 [5]	Nous consulter
• Fructi-Facilités jeunes [5]	Nous consulter
• Fructi-Famille [6]	Nous consulter
• Fructi-Facilités [5]	Nous consulter
• Tisséa [6]	Nous consulter
• ASSUR-BP AUTO [7]	Nous consulter
• ASSUR-BP MOTO [7]	Nous consulter
• ASSUR-BP CYCLO [7]	Nous consulter
• ASSUR-BP Habitat [7]	Nous consulter
• ASSUR-BP Enfant [7]	Nous consulter
• ASSUR-BP Horizon [7]	Nous consulter
• Dédicace [5]	Nous consulter
• Tranquil'Habitat	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(7) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS BANCAIRES DE SUCCESSION

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de la succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès (hors assurance vie) sont déterminés comme suit :

– 100% de leur solde pour les comptes individuels à son nom,
– 50% de leur solde pour les comptes joints, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre cotitulaires.

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	**Gratuit**
Frais bancaires de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est inférieur ou égal à 10 000 €	**Gratuit**
Traitement d'un dossier de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est supérieur à 10 000 €	1% du montant total des avoirs détenus par le client à la date de son décès, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier *
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**

* Montant prévu par l'article D312-1-3 du Code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 20 juillet 2026 était de 857 euros.

À SAVOIR

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivants :
– Réception et analyse du dossier,
– Enregistrement du décès,
– Blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement,
– Transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant,
– Suppression des procurations,
– Production des arrêtés de comptes au jour du décès,
– Analyse des instructions du notaire ou des ayants droit,
– Clôture des comptes,
– Transmission des fonds au notaire et répartition des fonds entre les ayants droit,
– Information aux notaires ou ayants droit du traitement de l'instruction,
– Communication aux partenaires (ex : assureurs),
– Édition et transmission à la DGFIP (direction générale des finances publiques)de l'imprimé fiscal 2736 (« déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs »),
– Archivage du dossier.

AUTRES SERVICES

• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client	
– Attestation personnalisée	33,00 €
– Attestation Caisse d'Allocations Familiales	15,00 €

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL (1)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL (BILLETS)

• Délivrance / Achat de billets de banque	
– Cours quotidien	Disponible en agence
– Commission de traitement	3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	**Gratuit***	**Gratuit***
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95% du montant de la transaction	2,95% du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

• Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde	
– Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**
– Frais d'opposition à un virement permanent	**Gratuit**
– Frais de révocation définitive d'un virement permanent	**Gratuit**
– Annulation ou rappel d'un virement	18,00 €
– Frais par virement émis en agence	
• jusqu'à 500 €	10,00 €
• supérieur à 500 €	28,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– Frais par virement émis en urgence / de trésorerie	20,00 €
– Justificatif de paiement	24,00 €
– Frais OUR/BEN(2)	Nous consulter
– Commission de change	Voir «Autres prestations»

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

• Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde	
– Jusqu'à 500 €	9,00 €
– Supérieur à 500 €	17,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	22,00 €
– Commission de change	Voir «Autres prestations»
• Frais de rejet déduits au donneur d'ordre	50,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.
(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire à votre charge en sus de nos frais.
BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Commission de paiement d'un chèque (par chèque)	53,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– Commission de change	Voir «Autres prestations»
• Frais d'émission d'un chèque de banque	
– Frais de traitement	10,00 €
– Commission de transfert	
• jusqu'à 500 €	10,00 €
• supérieur à 500 €	28,00 €
– Commission de change	Voir «Autres prestations»
• Commission d'encaissement d'un chèque (+ commission de change sur devises, frais du correspondant et frais de courrier express)	53,00 €
• Chèque remis revenu impayé (+ frais du correspondant)	53,00 €

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant	
– Jusqu'à 50 €	5,00 €
– De 50,01 € à 50 000 €	17,00 €
– Supérieur à 50 000 €	56,00 €
• Compte en devise	
– Ouverture ou clôture	**Gratuit**
– Frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	27,00 €
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise + 3%
• Frais de recherche (+ frais du correspondant)	67,20 €
• Intervention sur opération de virement exécuté (par opération)	18,00 €
• Attestation personnalisée à la demande du client	39,60 €

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES OU REÇUES / STAND BY

• Commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement) minimum par trimestre	2,00% 25,00 €
• Frais d'acte standard international	180,00 €
• Frais d'acte personnalisé	Sur devis
• Duplicata d'acte	31,00 €
• Frais de mise en jeu d'une caution ou d'une garantie bancaire	160,00 €
• Frais de modification	102,00 €
• Frais de traitement d'une demande de mainlevée sur caution / garantie émise	55,00 €
• Notification, authentification, analyse des garanties reçues	120,00 €
• Rédaction ou analyse d'un projet	45,00 €
• Frais supplémentaires en cas de garantie indirecte	Nous consulter

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE PORT / COURRIER EXPRESS

• Courrier express France	Nous consulter
• Courrier express Europe	Nous consulter
• Courrier express autres pays	Nous consulter
• Supplément Courrier express (en cas de surpoids, zone éloignée, pays à risque)	Nous consulter

SERVICES AUX FRONTALIERS ET AUX EXPATRIÉS

• Domiciliation de salaire	**Gratuit**
• Commission de change	**Gratuit**
• Frais de tenue de compte en devise	**Gratuit**

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE
Réservées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

Offre mobilité internationale carte (par mois)	
• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro	
– Hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	12,50 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- **Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr**
- **Via serveur vocal avec TONALITÉ PLUS,** pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?
Consultez notre assistance en ligne sur le site https://www.bpalc.fr, rubrique « Nous contacter ».
pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette assistance vous permet également de contacter nos experts.

Pour contacter un conseiller

- **Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) **et 00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- **Par Internet www.bpalc.fr**

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement
03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation
0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
3, rue François de Curel
BP 40124
57021 METZ Cedex 1
356 801 571 RCS METZ
Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

FACEBOOK.COM/BPALC

@BANQUE_POPULAIRE_ALC

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement - SA au capital de 73 801 950 €
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris -
439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de Crédit Spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369 - N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 €
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES
SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD
Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA PROTECT
Société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 31, Route de Gachet - 44300 Nantes
S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 € entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Crédit Foncier de France (CFF)
Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848 dont le siège social est situé au 182 avenue de France 75013 Paris. N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Economique Européen),** composé des pays de l'Union européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO,** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE
Exprimer une réclamation

1. VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.

– Vous pouvez également écrire à la Direction Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

- **par courrier :** Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
 Direction Satisfaction Clients
 3, rue François de Curel - BP 40124
 57021 METZ CEDEX 1
- **par mail :** www.bpalc.fr rubrique « Nous contacter »
- **par téléphone :** 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon votre opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement), la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique "Réclamation et médiation".

2. VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

– **Le médiateur de la consommation*** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20 - 22, Rue Rubens - 75013 Paris

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet **amf-france.org/fr/le-mediateur** bouton **« Saisir le médiateur »** **ou en scannant le QR-Code :**	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Plus bas, quelques exemples de services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers(1)
Pour découvrir tous les services, rendez-vous sur : https://www.banquepopulaire.fr/banque-a-distance/

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales(2) ou du visage (2)
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
	Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte(1)
Virements	Gestion et suivi de vos virements
	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone(2)
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/ souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne(3)
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de documents	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.
(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.
(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CchampagNE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpalc.fr

ENGAGÉ RSE MODÈLE AFAQ 26000 Exemplaire ★★★ AFNOR CERTIFICATION

RESPONSIBILITY EUROPE RE CSR LABEL

LUCIE 26000 ENGAGÉ EN RESPONSABLE

PEFC 10-31-3162

IMPRIM'VERT®

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les art. L512-2 et s. du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - sté de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127 - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé) - Pour toutes réclamations et oppositions sur moyens de paiement - Tél. : 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Identifiant unique REP n° FR232581_01QHNQ - Ref DEP028 - janvier 2027 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne - Crédit photo : Shutterstock

GRAPHIC DESIGN AGENCY

BAC DE TRI